

SAINT-PREX Valeur des lots abaissée à 30% du montant des cartons vendus dès 2015.

Les lots, la richesse des lotos

FABIENNE MORAND
fmorand@lacote.ch

«Caaartoon!» Le cri est lancé depuis le fond de la salle de gymnastique du Vieux-Moulin, à Saint-Prex. Quelques secondes avant, le crieur a annoncé la sortie du numéro 74. Le chiffre magique pour l'un des quelque 600, ou plus, joueurs de loto de samedi soir. C'était la dernière des 24 séries qui se jouait et étaient en jeu des bons Migros d'une valeur de 1200 francs. Juste avant la pause, c'est Bianca, une retraitée d'Etoy qui a remporté le carton, soit un séjour d'une semaine pour deux personnes à Ovronnaz, d'une valeur de 1692 francs. «Je viens souvent. Pour l'ambiance, les amis et aussi parce que les organisateurs sont très généreux. Il y a rarement de tirage au sort», répond-elle. A côté, une maman et ses amies viennent pour soutenir les sociétés locales, passer un bon moment, même si l'une d'elle trouve que c'est moins bien qu'avant. «La vie est plus difficile, donc nous achetons moins de cartons», souligne-t-elle. Un peu plus loin, un fils accompagne sa maman, grande habituée des lotos. Eux aussi trouvent que les lots étaient plus intéressants avant. «Maintenant, les organisateurs veulent qu'un maximum de participants gagnent», souligne Marie, de Saint-Livres.

Car à Saint-Prex, si plusieurs personnes crient en même temps, et que le carton est valable, les organisateurs offrent un lot d'un même montant à tous, sans tirer au sort un vainqueur des gagnants. S'ils veillent à respecter la loi qui, jusqu'à la fin de l'année, impose une valeur des lots à une hauteur minimale de



Une salle de gym et demi de joueurs rêvant de crier «quine», «double quine» ou «carton». CÉLINE REUILLE

50% du montant des cartons vendus (samedi ils ont terminé à 51,02%), ils constatent effectivement que le public joue plus facilement avec un carton que plusieurs. Si la salle paraît toujours quasi comble à Saint-Prex, l'entrée des ventes est moindre et donc les lots baissent un peu afin qu'il reste un bénéfice à se partager entre les huit sociétés locales qui participent à l'organisation.

Baisser les lots, mort programmée des lotos

Si à Saint-Prex, qui fonctionne avec un loto dit fribourgeois, le public est au rendez-vous, d'autres lotos connaissent une érosion des participants. A tel point que le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur les loteries, tombolas et lotos. «Par cohérence avec le taux déjà appliqué pour les loteries et les tombolas et par analogie avec la pratique d'autres cantons, la valeur des lots est portée au taux minimal de 30% au lieu de 50% du montant des cartons vendus», stipulait la décision du 3 septembre 2014.

Un changement qui permettra aux organisateurs vaudois de lotos d'accrocher des lots moins élevés et ainsi d'augmenter le bénéfice en fin de soirée. «Nous

n'allons pas tomber dans les 30%», réagit le responsable penderie de Saint-Prex Gérald Blauth. Même réaction du côté de Gland: «Si nous baissions, après, plus personne ne viendra jouer», répond Christophe Bachofen, de l'Union des sociétés locales. Plusieurs organisateurs semblent donc être conscients que c'est la qualité des lots qui attire la majorité des joueurs et que si les montants baissent, cela augmentera le déclin des lotos. Par contre, cette nouvelle réglementation permettra, lors de soirées avec moins de joueurs de descendre un peu en dessous des 50%, avouent-ils.

Car, encore une fois, il s'agit bien d'une limite inférieure sous laquelle ne pas descendre. «En 1993, 1994, quand nous sommes passés du loto vaudois au loto fribourgeois, pour attirer le public, nous sommes mêmes montés jusqu'à 60, voire 75%», rappelle Marc-André Lang, président des lotos saint-preyards. Les années fastes, les organisateurs étaient mêmes montés jusqu'à un carton où des bons Migros pour un équivalent de 2000 à 2500 francs étaient à gagner. Aujourd'hui, la quine la plus basse est à 30 francs – le carton

pour jouer les 24 tours coûte 25 francs – et le prix le plus haut monte à 1000-1500 francs, confie Gérald Blauth. Samedi soir, un peu plus de 900 cartons se sont vendus en début de soirée et 129 à moitié prix, après la pause. Ce qui reste une belle soirée. Celles qui attirent le plus de monde sont en général celles qui tombent après le salaire ou juste avant Noël. Car à Saint-Prex, les participants peuvent gagner les fameuses corbeilles garnies, mais aussi du vin, de la viande, des voyages et des articles électroniques, tels qu'appareils photos, tablettes ou xBox. Ce qui peut faire un excellent cadeau de Noël pour ses petits-enfants.

Si ce nouveau règlement permet aux sociétés de gagner plus, elles ne semblent pas vouloir l'appliquer de manière stricte, au risque de perdre des joueurs qu'il a fallu quelques années très généreuses pour fidéliser. ◉

INFO+

Prochains lotos dans la région: Samedi 29 novembre, plusieurs lotos sont organisés sur La Côte (liste non exhaustive): Aubonne (loto par abonnement, 20h, centre culturel et sportif du Chêne), Gland (loto Prestige, uniquement sur abonnement, 20h, salle de Montoly) et Saint-Prex (20h, salle du Vieux-Moulin). Le portail romand du loto: www.infoloto.ch

NYON

Rives Publiques commence à trouver le temps long

Participant jeudi soir au débat organisé par le Parti indépendant nyonnais sur l'aménagement des rives du lac, Victor von Wartburg, le président-fondateur de Rives Publiques, est intervenu pour rappeler que son association reste vigilante. Cette dernière milite pour le libre accès aux bords du lac et, à l'entendre, il reste du chemin à faire! D'autant que le Canton, selon ses dires, ne fait pas preuve d'empressement. Et de citer un dossier qui date de 2007. En octobre de cette année-là, son association avait formulé une opposition lors de la mise à l'enquête du renouvellement de la concession de deux ports privés situés au lieu-dit Tatiana et En Colovray sur les territoires des communes de Crans-près-Céligny et Nyon. Au motif que la loi vaudoise sur le marchepied de 1926 n'autorise pas une telle possibilité à moins qu'un passage public soit aménagé le long du lac. «Le Canton nous répond depuis 2007 que la procédure concernant la mise à l'enquête publique de Tatiana, est restée en suspens. C'est inacceptable!», tempête Victor von Wartburg qui tient à préciser que la propriété Tatiana appartient à la famille Bertarelli. L'association va relancer une nouvelle fois le Canton et, si rien ne bouge, elle entend entamer une procédure devant le Tribunal cantonal.

Le Léman et les calendes grecques

Le Canton est d'autant plus la cible de l'habitant de Mies qu'un nouvel article de la loi du 5 septembre 1944 sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public (LLC), voté par le Grand Conseil en mai dernier, ne montre pas, selon lui, une volonté affichée du Conseil d'Etat à favoriser l'ouverture des rives. Il porte sur les propriétés sans concessions/servitudes et au bénéfice d'une autorisation à bien plaisir pour des pontons, rails de mise à l'eau, etc. Cet article stipule que ces autorisations seront transformées en concession à durée limitée, avec donc



Victor von Wartburg est toujours aussi déterminé. ARCHIVES LA CÔTE

la possibilité de faire des chemins piétonniers publics, lors du transfert de propriété de la parcelle à laquelle est lié l'ouvrage. «Autant dire aux calendes grecques! Les conversions en concessions et servitudes seront très, très, très rares», s'insurge Victor von Wartburg. Sur le territoire de Nyon, il a indiqué lors du débat que quatre parcelles entre la Grande Jetée et la commune de Prangins sont concernées.

Des communes ciblées par l'association

Toujours est-il que l'association, forte de récentes décisions prises en sa faveur par le Tribunal cantonal, notamment concernant la pose d'une clôture installée sans permis par des privés à Tannay, entend poursuivre son combat en faveur de l'ouverture des marchepieds. Elle va dresser un état des lieux sur les communes de Mies, Tannay, Nyon, Gland et La Tour-de-Peilz et interpellera certaines des Municipalités concernées pour exiger qu'elles les fassent ouvrir... des deux côtés des propriétés. Et, suivant les réponses reçues, l'association se réservera le droit d'entamer une action en justice. «Les lois sont bien ficelées pour faire obstruction à l'accès du public. J'ai mis onze ans pour tout comprendre», conclut un Victor von Wartburg plus déterminé que jamais à poursuivre son combat. ◉ MARIE-CHRISTINE FERT

NYON Cet équipement est destiné à répondre à l'augmentation de la population au nord de la ville.

Le complexe scolaire et sportif du Reposoir est à l'enquête

Décidément, la semaine dernière a été marquée par des mises à l'enquête d'envergure à Nyon. Après celle publiée mardi dans La Côte relative aux 13 édifices du futur quartier de Marans-Couchant destinés à accueillir 1000 nouveaux habitants, vendredi les Nyonnais étaient invités à se prononcer sur le dossier du complexe scolaire et sportif du Reposoir, chemin de Pré-cossy. Ils peuvent le consulter jusqu'au 21 décembre au service de l'urbanisme de la Ville de Nyon.

Ce complexe avait fait l'objet d'un concours international de projets d'architecture et d'ingénierie. Il avait été remporté par le bureau lausannois

Itten + Brechbühl SA en association avec les ingénieurs civils Monod Pigué + Associés.

Trois bâtiments prévus

Concrètement, il sera formé par trois bâtiments: l'un abritera une salle de sports triple; le deuxième, sur deux étages, sera composé d'une école primaire pour 450 élèves avec 24 classes, une unité d'accueil pour écoliers, un restaurant scolaire et une salle polyvalente; le troisième bénéficiera d'une piscine couverte de 25 mètres avec huit lignes de natation. Elle sera ouverte aux scolaires et au public. Ces deux derniers équipements seront reliés par le sous-sol. La date d'ouverture est agendée à la rentrée 2017.



Le complexe scolaire et sportif du Reposoir est à l'enquête jusqu'au 21 décembre. Il est prévu que l'école primaire accueille 450 élèves. DOCUMENT VILLE DE NYON

Pour l'heure, un crédit d'études de 6 millions de francs a été accepté au printemps dernier

par le Conseil communal. Il permettra de déterminer le coût exact de cette réalisation

. La Municipalité avance un ordre de grandeur de l'ordre de 70 millions de francs. Le Con-

seil communal devrait se prononcer sur un crédit de réalisation au printemps.

Pour rappel, la Municipalité envisageait une augmentation de 5 points du taux d'imposition pour financer ce projet. Une proposition qui a été refusée en octobre dernier par les partis de droite, majoritaires au sein du législatif. ◉ MCF

PUBLICITÉ

Les Pensées d'Astride
CRÉATIONS FLORALES
+41 79 135 38 40
info@lespenseesdastride.ch
www.lespenseesdastride.ch